

ATL – Plan d’Actions 2014 – 2015

Cette année va principalement être axée sur l’élaboration du nouveau programme CLE qui débutera le 1^{er} janvier 2016. Néanmoins, les actions précédentes seront réitérées afin d’offrir un accueil diversifié et de qualité aux enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal en dehors du temps scolaire.

1) Etats des lieux (octobre 2014- avril 2015):

La première étape, préalable à l’élaboration du programme CLE, consiste à établir un état des lieux et à produire une nouvelle analyse des besoins en vue de la rédaction d’un nouveau programme CLE.

Afin de récolter différentes données, la Coordination ATL préparera de nouveaux outils en collaboration avec les Coordinations ATL des autres communes. La Coordination utilisera donc des outils spécifiques et complémentaires au questionnaire type de l’OEJAJ (Observatoire de le l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse).

Seront récoltées et analysées les données suivantes :(janvier-avril 2015):

- Les informations signalétiques de la commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Les questionnaires envoyés aux familles qui y auront répondu.
- Les modalités d’organisation de l’accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sur la commune.
- Les différents opérateurs d’accueil en fonction du type d’accueil organisé.
- Les attentes des professionnels, des parents et des enfants

Ces données seront encodées sur base Access pour l’OEJAJ.

2)Analyse des besoins (mai-juin 2015): L’état des lieux sera clôturé par une synthèse des besoins identifiés sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe pour le secteur de l’accueil extrascolaire et quelques perspectives. Cette analyse des besoins s’effectuera en CCA.

3)Elaboration du nouveau programme CLE 2016-2020 (juin-sept 2015): Cette élaboration s’étendra sur deux plans d’actions : celui-ci (2014-2015) et le suivant (2015-2016), puisqu’un plan d’action débute en septembre et se clôture en août de l’année qui suit.

Sur la base de l’état des lieux qui débutera cette année 2014-2015, la Coordination et la Commune de Berchem-Sainte-Agathe proposera en collaboration avec la CCA ce nouveau programme CLE prévoyant une offre d’accueil adaptée aux besoins et appliqué sur le territoire de la commune.

C’est en septembre 2015, en CCA, que nous devons approuver ce nouveau programme CLE. Il devra également être approuvé par le Conseil Communal avant d’être envoyé à l’ONE en octobre 2015.

Pour rappel, le programme CLE poursuit les objectifs suivants, dans un souci d’améliorer l’offre et la qualité de l’accueil de la commune (art.3) :

- contribuer à un épanouissement global de l’enfant en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;

- contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

En termes d'actions, le programme CLE vise à :

- renforcer des actions existantes et prioritaires (les priorités déterminées par l'état des lieux et l'analyse des besoins) ;
- améliorer la qualité de l'accueil par des formations initiales et continues qualifiantes, reconnues et non contraignantes ;
- améliorer la qualité de l'accueil par une hausse du taux d'encadrement par opérateur ;
- mettre en place des actions qui portent sur 5 ans avec perspectives de consolidations sur le long terme ;
- rester attentif aux évolutions et aux attentes de la population et d'une réorientation des actions à mener si nécessaire.

Le programme CLE comprend deux parties (art.15) à élaborer :

a) une partie générale, comprenant des informations globales ou communes aux différents opérateurs :

- identité des opérateurs
- besoins d'accueil non rencontrés, révélés par l'état des lieux, afin de montrer si les nouveaux projets répondent à ces besoins; s'il s'agit de besoins d'accueil en semaine après l'école jusqu'au moins 17h30, le programme CLE précise pourquoi une réponse n'y est pas apportée
- modalités de collaboration entre opérateurs (par exemple : répartition des infrastructures et équipements mis à la disposition des enfants, participation en commun, à des formations,...)
- modalités d'information aux usagers potentiels, particulièrement pour l'organisation concrète de l'accueil (brochures, site internet, ...).
- modalités de répartition des moyens publics autres que ceux qui proviennent de la Communauté française.
- si les participations financières des parents sont mutualisées (mises dans un pot commun), les modalités de répartition seront précisées.

b) des annexes, qui présentent des informations propres à chaque opérateur.

Certains éléments des annexes font partie intégrante du programme CLE :

- le projet d'accueil de chaque opérateur de l'accueil
- les reconnaissances, agréments ou autorisations obtenues en vertu d'une disposition de la Communauté française (éventuellement via une organisation ou une Fédération à laquelle l'opérateur serait affilié)
- les lieux d'accueil
- l'offre et les activités d'accueil par lieu et par période ; on y distinguera les activités reprises dans l'état des lieux des nouvelles activités mises en place pour répondre aux besoins révélés par cet état des lieux.

Ces éléments sont fondamentaux pour ce qui concerne le contenu du programme CLE.

D'autres éléments y figurent également :

- coordonnées détaillées de l'opérateur : adresse, forme juridique, n° de compte bancaire, coordonnées du responsable
- modes, en ce compris leur encadrement, et durées prévisibles des déplacements éventuels entre les écoles et les lieux d'accueil;
- taux d'encadrement pratiqué par lieu d'accueil
- qualification du personnel par lieu d'accueil;
- montants des participations financières des parents
- subventions perçues
- le cas échéant, une demande d'agrément

4) **Evaluation finale du programme CLE 2010-2015** : en mars 2015, une CCA sera consacrée à l'évaluation finale de ce programme CLE.

5) **Maintenir l'offre et la diversité des activités** :

- a. Optimiser l'offre d'accueil notamment pour les enfants de moins de 6 ans
- b. Diversifier les activités tant au niveau des contenus que des périodes : parascolaires les mercredis après-midi, les samedis, activités en néerlandais, ...

6) **Pérenniser les actions précédentes** :

- a. information au public :
 - répertorier et mettre à jour l'offre d'accueil sur la commune
 - informer les familles sur l'offre d'accueil à Berchem-Sainte-Agathe et l'actualité du secteur
- b. qualité des services :
 - soutenir et accompagner les professionnels de l'accueil sur le plan pédagogique
 - soutenir et accompagner la formation des professionnels de l'accueil, sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap, ...).
 - Se former pour développer les compétences de coordination
- c. Projet de soutien scolaire:
 - Maintenir l'offre d'accueil sur la commune et tenter de l'élargir